

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à l'aménagement d'un parc parisien pour l'accueil des animaux liminaires
Rattaché à la délibération DEVE 95 Adoption du rapport issu des travaux de la mission « Animaux en ville »

Considérant que de nombreux animaux non domestiques ont élu domicile en ville où ils trouvent abri, nourriture et protection contre les prédateurs ;

Considérant que ces animaux sont aujourd'hui appelés "animaux liminaires" pour les distinguer des animaux sauvages, qui vivent dans des territoires non occupés par les êtres humains ;

Considérant l'extinction massive des animaux sauvages dans toute l'Europe, dont l'habitat naturel est détruit par les activités humaines et notamment par l'agriculture industrielle ;

Considérant le rapport scientifique sur la biodiversité de la planète publié par le WWF le 30 octobre, étude de 148 pages appuyée sur le travail de centaines de chercheurs, d'une quarantaine d'universités et de l'Union internationale pour la conservation de nature, qui démontre que depuis 1970, 60% de la population de mammifères, 64 % de la population des amphibiens, 50 % de celle des reptiles et 92 % de celle des oiseaux a disparu, et que ce phénomène concerne quasiment tous les territoires de la planète,

Considérant qu'il est de notre devoir d'accueillir les animaux liminaires afin d'éviter la disparition pure et simple de la plupart des formes de vie animale en Europe,

Considérant que, sur la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", dans la rubrique consacrée aux animaux, la proposition, présentée par l'Association Paris Animaux Zoopolis, pour l'aménagement d'un ou plusieurs parcs parisiens afin d'y accueillir des animaux liminaires (lapins, moineaux, pigeons ramiers, écureuils, hérissons, etc.), avait recueilli est la deuxième proposition à avoir obtenu le plus de soutiens,

Considérant que les parcs et jardins parisiens sont conçus pour l'agrément exclusif des êtres humains et que les animaux y sont à peine tolérés,

Considérant que, pour réaliser ce projet, il suffirait, sous le contrôle d'éthologues, de cultiver les plantes permettant aux animaux que l'on souhaite accueillir, de se cacher et de se nourrir et de procéder à divers agencements (construction de garennes artificielles pour les lapins, par exemple),

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un premier parc parisien soit choisi, de manière expérimentale, pour être aménagé afin d'y accueillir les animaux liminaires (lapins, moineaux, pigeons ramiers, écureuils, hérissons, etc.).